



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du mardi 2 juillet 2019

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. DESANGLOIS -- M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – – Mme BAULT– M. GRAVIGNY – Mme LOISEAU –
Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. DIATTA – M.
BULARD – M. BIGOT – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BARRIERE – M. CERNEA – Mme BENASSI –
– Mme QUOD–MAUGER – M. ANSERMET – M. BAULT – M. BUTTARD

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – Mme BAULT– M. GRAVIGNY – Mme LOISEAU –
Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. BULARD –
Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BARRIERE – M. CERNEA – M. BUTTARD

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MEZRAR à Mme DESANGLOIS
M. GRISEL à M. PARMENTIER
Mme VANDEL à Mme SEMIEM
M. GONZALES à M. LEGUILLON
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY
M. BAULT à M. CERNEA
M. ANSERMET à M DEFROMERIE
Mme QUOD–MAUGER à Mme LEMONNIER–HAQUET
M. BIGOT à Mme LEPRON (arrivée de M BIGOT à 19h45)
Mme BENASSI à Mme BAULT
M. DIATTA à M. DESANGLOIS

Absent :

Mme XAVIER

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

Mme MEZRAR *donne pouvoir* à Mme DESANGLOIS

M. GRISEL *donne pouvoir* à M. PARMENTIER

Mme VANDEL *donne pouvoir* à Mme SEMIEM

M. GONZALES *donne pouvoir* à M. LEGUILLON

Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY

M. BAULT *donne pouvoir* à M. CERNEA

M. ANSERMET *donne pouvoir* à M DEFROMERIE

Mme QUOD-MAUGER *donne pouvoir* à Mme LEMONNIER-HAQUET

M. BIGOT *donne pouvoir* à Mme LEPRON arrivée à 19h15

Mme BENASSI *donne pouvoir* à Mme BAULT

M. DIATTA *donne pouvoir* à M. DESANGLOIS

Présents : 16

Pouvoirs : 11

Absent : 1

Votants : 27

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. **M. CERNEA** est désigné pour remplir cette fonction.

Commande publique 1.1 marchés publics 1.1.2 fournitures

- 2019-07-59 : Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché relatif à la location de bennes et le traitement des déchets.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf adhère au groupement de commande portant sur La location de bennes pour le traitement des déchets entre les communes de CAUDEBEC-LES-ELBEUF et ELBEUF SUR SEINE.

Article 2 : De prendre acte de la nomination de la ville de CAUDEBEC-LES-ELBEUF comme coordonnateur du groupement constitué.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1

- 2019-07-60 : Recrutement de quatre agents au service jeunesse

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer quatre emplois permanents relevant du grade d'adjoint d'animation ou d'animateur au service jeunesse à temps complet, à compter du 2 septembre 2019.

Article 2 : D'autoriser les recrutements sur des emplois permanents d'agents contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emploi ne seraient pas pourvues par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires pour une durée déterminée de 1 an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2019.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes

- 2019-07-61 : Tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- 2019-07-62 : Recrutement d'un agent contractuel à la restauration

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C ou de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B en fonction du recrutement à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ou de technicien auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2019.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- 2019-07-63 : Recrutement de deux agents à la crèche

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer deux emplois permanents relevant du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe pour effectuer les missions d'agent d'accompagnement éducatif à la crèche/halte- garderie la Galipette, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 26 août 2019.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de la grille indiciaire des auxiliaires de puériculture principale de 1^{ère} classe auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2019.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- 2019-07-64 : Actualisation des règles de rémunération du contrat d'engagement éducatif

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider d'actualiser la rémunération journalière des animateurs et directeurs occasionnels recrutés sur les accueils de loisirs ou lors des séjours organisés par la ville de la façon suivante à compter du 1^{er} septembre 2019 :

	Brut pour une journée	Brut pour une demi-journée
Animateur non diplômé	70,49 €	35,24 €
Animateur en cours de formation BAFA ou BAFA (ou diplôme équivalent)	77,32 €	38,66 €
Animateur qualifié (diplôme professionnel)	85,00 €	42,50 €
Directeur en cours de BAFD ou diplômé (ou diplôme équivalent)	88,36 €	44,18 €

Pour un animateur :

	Brut
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) avec nuit	99,41 €
Forfait de journée camps férié et dimanche) avec nuit	121,50 €
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) sans nuit	77,32 €
Forfait de journée camps férié et dimanche) sans nuit	99,41 €

Pour un directeur :

	Brut
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) avec nuit	110,00 €
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) avec nuit	132,00 €
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) sans nuit	87,50 €
Forfait de journée camps (hors férié et dimanche) sans nuit	110,00 €

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les contrats de travail dès lors que les besoins du service l'exigeront,

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- 2019-07-65 : Rémunération des animateurs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de fixer la rémunération des intervenants des mercredis en vacation à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2 : d'autoriser M le Maire à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre.

Fonction publique 4.4 autres catégories de personnel

- 2019-07-66 : Indemnités du receveur municipal

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de solliciter le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance relatives aux dispositions d'ordre budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour le budget de la Commune.

Article 2 : De décider de l'attribution d'indemnités de conseil et de budget à M Pascal Crézé, receveur municipal, au taux de 100 %. au vu de l'acceptation du receveur municipal et conformément aux dispositions réglementaires,

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- 2019-07-67 : Coopération décentralisée avec Rieti (Italie) et Prisacani (Roumanie), mandat spécial pour autoriser les déplacements.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider que les frais réellement engagés soient remboursés.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2019-07-68 : Décision modificative n°1

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter l'ajustement du budget 2019 de la Commune selon le tableau annexé à la délibération.

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

- 2019-07-69 : Convention de partenariat entre les villes de Saint Pierre-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf et Cléon pour le dispositif « Partir en livre »

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions de partenariat entre les villes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf et les villes de Saint Pierre-lès-Elbeuf et Cléon.

Domaine de compétences par thèmes 8.9 culture

- 2019-07-70 : Modification du règlement de la bibliothèque municipale

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire, à permettre la mise en place du règlement modifié.

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.5 Divers

- 2019-07-71 : Renouvellement de convention de coopération décentralisée entre les communes de Diembering (Sénégal) et Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le contenu du projet de convention de coopération décentralisée avec la commune de DIEMBERING ;

Article 2 : D'autoriser M le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes

- 2019-07-72 : Renouvellement de convention de coopération décentralisée entre les communes de Prisacani et Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le contenu du projet de convention de coopération décentralisée avec la commune de PRISACANI

Article 2 : D'autoriser M le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes

- 2019-07-73 : Renouvellement de convention de coopération décentralisée entre les communes de Riéti et Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le contenu du projet de convention de coopération décentralisée avec la commune de RIETI

Article 2 : D'autoriser M le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

Domaine de compétences par thèmes 8.1 enseignements

- 2019-07-74 : Modification des horaires scolaires Ecole élémentaire Monod-Camus

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Christelle LEPRON, Conseillère Municipale décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver un décalage horaire de 10 minutes aux entrées et sorties scolaires entre les établissements élémentaires et maternelles du centre-ville.

Article 2 : d'approuver les horaires journaliers de l'école Monod-Camus à compter de la rentrée de septembre 2019 comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8H40 à 11H40 et de 13H40 à 16H40

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'inspecteur de L'Education Nationale et de donner son accord pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.4 jeunesse

- 2019-07-75 : Dispositif « Mon 1er Job »

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Salika SEMIEM, conseillère Municipale décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0 :

Article 1 : d'instaurer le dispositif « Mon 1^{er} job », à destination des jeunes Saint-Pierrais de 16 à 18 ans, inclus.

Article 2 : d'approuver la création de 36 contrats à durée déterminée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les contrats à durée déterminée afférents sur cette période, pour le recrutement d'agents non titulaires,

Finances Locales 7.2 Fiscalités – 7.2.5 Autres

- 2019-07-76 : Longueur de voirie à inscrire au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 :_De valider l'intégration supplémentaire des voies, places et parkings précités dans la comptabilisation de la dotation globale de fonctionnement à savoir :

4 304 m pour les Rues,
78 m pour les Places,
1377 m pour les parkings.

De porter la longueur totale des Rues à 54 593 mètres,
De porter la longueur totale des Places à 78 mètres,
De porter la longueur totale des parkings à 1 377 mètres.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Domaine et patrimoine 3.5 actes de gestion du domaine public

- 2019-07-77 : Mise à jour et modifications du règlement intérieur des installations sportives

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis DEFROMERIE, Conseiller Municipal Délégué décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser la mise à jour du règlement intérieur.

Article 2 : autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

Finances locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

- 2019-07-78 : Attribution subventions

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Marie Claire LOISEAU, Conseillère Municipale Déléguée décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter l'attribution des montants suivants :

- 40 € à l'association Citoyenneté, Civisme et Partage,
- 1 500 € à l'association Musica Maurois, dans le cadre de son voyage scolaire en Malaisie, voyage auquel participeront 5 St Pierrais

Article 2 : D'habiliter M Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces subventions

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes- 9.1.3 Sport

• 2019-07-79 : Conventions prêt de minibus

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Mme Marie Claire LOISEAU, Conseillère Municipale Déléguée, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De donner son approbation aux conventions de mise à disposition onéreuse entre la ville et l'association RSSP, présentées dans les documents joints et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions

- La location du premier véhicule se fera du 8 juillet au 2 août 2019, pour un montant total de 1 000€ ttc
- La location du deuxième véhicule se fera du 8 juillet au 30 août 2019, pour un montant total de 2 000€ ttc

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H30

Le Maire



Patrice DESANGLOIS